



AVIS DE COURSE

La Parisienne

Régate réservée à la série Muscadet
Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019
DENNEMONT
Cercle de la Voile de Dennemont
Grade 5A

La mention «[DP]» dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par:

- 1.2 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.3 - les règles de classe Muscadet,
- 1.4 - les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Muscadet, en règle avec leur autorité nationale, Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation en «eaux intérieures exposées» par l'arrêté du 10 février 2016.
- 2.2 Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse indiquée sur la fiche au plus tard le 01 octobre 2019.
- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention «compétition» valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou leur licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 2.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.5 **L'équipage doit être composé de 2 personnes minimum.**
- 2.6 Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 20.
L'autorité organisatrice se donne la possibilité de modifier ce nombre sans avis préalable.



3 DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants : 60 € par bateau, 80 € si envoyés après le 01 octobre.

4. PROGRAMME

4.1

| Date | Heure | |
|--------------------------|---|---|
| Vendredi 11 octobre 2019 | A partir de 14h00 A partir de 19h00 | Confirmation d'inscription, grutages et mises à l'eau Apéritif et dîner |
| Samedi 12 octobre 2019 | 9h00 9h00 à 11h00 11h00 12h00 A partir de 19h00 | Petit déjeuner Confirmation d'inscription, grutages et mises à l'eau Briefing des skippers – Photo de groupe Premier signal d'avertissement, courses à suivre* Soirée |
| Dimanche 13 octobre 2019 | 8h30 10h00 16h00 | Petit déjeuner Premier signal d'avertissement, courses à suivre* Proclamation des résultats autour d'un buffet |

* prévoir un pique-nique sur l'eau

4.2 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course types seront affichées selon la Prescription Fédérale, cela est considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1. Les annexes aux instructions de course types seront distribuées aux concurrents à la confirmation de leur inscription.

6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours seront de type «banane» avec une porte ou de type côtier.

6.2 L'emplacement de la zone de course est situé entre le PK 112 et le PK 115 de la Seine.

7. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

8.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter: Laurence Bonafous au 06 12 88 88 03 ou par mail à president@cvdennemont.fr.